

LE GRAND DOSSIER



Photo pré-COVID.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES:

UNE RELATION GAGNANT- GAGNANT

Les travailleurs étrangers temporaires font désormais partie du paysage agricole québécois. Laissant derrière eux leur famille pendant plusieurs mois, ces hommes, et parfois même ces femmes, viennent travailler dans nos fermes dans l'espoir de bâtir un avenir meilleur. Ils abattent de dures et longues journées, mais les revenus générés ici leur permettent d'améliorer leur niveau de vie. Pour leur part, les producteurs les accueillent à bras ouverts et leur offrent des conditions de travail fort respectables, si bien que plusieurs retournent travailler au même endroit pendant plusieurs années, ce qui donne naissance à de belles relations basées sur la confiance et le respect. État de la situation des travailleurs étrangers temporaires au Québec.



UN PHÉNOMÈNE LÀ POUR RESTER

Autrefois assez modeste, le nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) en agriculture a presque doublé au Canada en l'espace de 10 ans. En 2018, le pays accueillait 64 479 TET agricoles contre seulement 35 860 en 2010. Le Québec est la troisième province en importance à recevoir cette main-d'œuvre avec 14 388 travailleurs, soit 22 %, derrière l'Ontario (41,2 %) et la Colombie-Britannique (22,9 %). Le Mexique, la Jamaïque et le Guatemala fournissent à eux seuls 98,4 % de ces travailleurs à l'échelle pancanadienne. Dans la Belle Province, 1 241 employeurs ont dû recruter à l'étranger en 2018.

« On peut parler d'une tendance très importante, signale Geneviève Lemonde, directrice générale d'AGRIcarrières. Si on retrouvait surtout des travailleurs étrangers temporaires dans des productions maraîchères, la demande se fait aussi sentir dans les productions laitières, porcines et acéricoles. » Dans la mesure où les entreprises agricoles poursuivent leur croissance et que les enjeux de recrutement de la main-d'œuvre locale persistent, cette tendance devrait se maintenir dans les prochaines années. »

Les producteurs québécois peuvent compter sur des bassins de main-d'œuvre considérables. Les conditions de travail ici sont nettement plus avantageuses qu'au Guatemala ou au Mexique. À titre comparatif, le salaire minimum d'un ouvrier agricole guatémaltèque est d'environ 490 \$ CA par mois¹ chez lui. C'est six fois moins que ce qu'il pourrait gagner au cours de la même période dans une ferme québécoise, à raison de 60 heures par semaine. Autant d'argent qui servira au travailleur saisonnier à moderniser sa propre ferme chez lui ou encore à permettre à ses enfants de faire des études.

Plusieurs producteurs d'ici ont su également créer un environnement de travail propice à l'intégration des travailleurs saisonniers. « Que ce soit dans le confort des logis ou dans l'organisation d'activités sociales, on voit les efforts qui sont réalisés par les producteurs pour les retenir, ajoute Geneviève Lemonde. Quand certains travailleurs reviennent depuis 10 ou 15 ans au même endroit, c'est un excellent indicateur. » La plupart d'entre eux reviendront d'ailleurs année après année, dans une proportion de plus de 90 %.

Bien que les travailleurs saisonniers soient réputés fiables et disponibles, la pandémie de la COVID-19 a rappelé que le recrutement à l'étranger n'était pas une solution miracle à tous les enjeux de main-d'œuvre. AGRICarrières a d'ailleurs mis sur pied différentes initiatives afin de recruter des travailleurs locaux. Mentionnons aussi différentes nouvelles collaborations avec des centres de formation professionnelle pour proposer des formations en alternance travail-études.

L'organisme a aussi lancé à l'été 2020 la campagne « J'y vais sur-le-champ! » en partenariat avec l'UPA et le gouvernement du Québec dans le but d'embaucher rapidement des travailleurs locaux. AGRICarrières a reçu 16 000 candidatures et 2 800 travailleurs québécois ont mis la main à la pâte. « Même si tous ne vont pas travailler dans ce domaine, la pandémie a sans doute fait naître plusieurs vocations ou, du moins, une meilleure connaissance et reconnaissance du travail agricole », analyse Mme Lemonde. ✕

¹ Données du gouvernement du Guatemala, 2021.



Si on retrouvait surtout des travailleurs étrangers temporaires dans des productions maraîchères, la demande se fait aussi de plus en plus sentir dans les productions laitières, porcines et acéricoles.

L'UPA ET LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS



Denis Roy, directeur Finances et Main-d'œuvre agricole à l'UPA.

Depuis 40 ans, l'UPA agit pour faire entendre la voix des producteurs auprès des gouvernements en matière de TET. La ministre fédérale de l'Agriculture vient d'ailleurs de confirmer au dernier Congrès de l'UPA que la production acéricole était enfin admissible au PTET agricole, une amélioration qui était revendiquée depuis quelques années. L'UPA cherche aussi à ce que le gouvernement du Québec facilite l'accès à la résidence permanente pour les TET clés que plusieurs producteurs souhaitent voir s'établir ici.

Son rôle a été particulièrement déterminant au printemps dernier, alors que la pandémie a forcé la fermeture des frontières, mettant en péril la venue de milliers de travailleurs étrangers. « Quand la COVID-19 a éclaté, l'UPA a proposé aux gouvernements des solutions pour permettre l'arrivée des travailleurs étrangers tout en respectant les règles sanitaires. En l'espace de 24 heures, on a bâti un protocole de quarantaine qui a servi de base aux différentes provinces », raconte Denis Roy, qui a travaillé d'arrache-pied sur ce dossier.

L'UPA a aussi contribué à dénouer l'impasse administrative liée à l'obtention des visas des travailleurs du Guatemala. « L'ambassade canadienne se trouve au Mexique et les visas sont habituellement sur support papier. Avec la fermeture de la frontière avec le Guatemala, cela devenait impossible de les délivrer aux travailleurs. On a donc convaincu le fédéral de créer des visas virtuels pour faire avancer les démarches », explique Denis Roy. Plus récemment, avec les nouvelles normes, l'UPA a fait des représentations pour que la quarantaine des TET soit davantage adaptée à la réalité du milieu agricole.

Chose certaine, la pandémie a rendu plus complexes le recrutement et la gestion des travailleurs étrangers temporaires, notamment avec les risques d'éclosion. « La présence des travailleurs étrangers est devenue incontournable, mais lorsqu'il

y a du sable dans l'engrenage comme on l'a vu pendant la pandémie, cela met à risque les opérations, fait valoir Denis Roy. Pour assurer la sécurité de l'entreprise, il est plus prudent d'avoir aussi des travailleurs québécois dans les postes clés. »

Outre son rôle d'interlocuteur auprès des gouvernements, l'UPA accompagne les producteurs agricoles dans leur recherche de main-d'œuvre par l'intermédiaire de son réseau de centres d'emploi agricole (CEA), que l'on retrouve au sein des fédérations régionales. Ceux-ci ont acquis au fil des années une expertise unique en ressources humaines. Signe de la qualité de leurs interventions, les demandes de TET complétées par les CEA sont approuvées dans une proportion de 99,9 %.

En complémentarité avec le travail des CEA, l'organisme FERME est un autre acteur incontournable sur le terrain. Celui-ci se charge de recruter les travailleurs au Mexique et au Guatemala et d'obtenir les visas et les permis de travail nécessaires. De plus, il veille à organiser le transport aérien et à inspecter les logements.



Pierre Pégain

UNE TABLE DE CONCERTATION

Depuis 2019, l'UPA et le comité sectoriel AGRICarrières ont mis sur pied la Table de concertation sur les travailleurs étrangers temporaires (TET). Cette Table regroupe tous les intervenants – ministères et organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux – touchés par la question ainsi que les représentants des employeurs et des travailleurs. On y traite de différents enjeux afin de trouver des solutions aux diverses problématiques, telles que les normes du travail, les limites des programmes de recrutement, le logement. Les sujets sont abordés de façon ouverte et constructive, afin que le séjour des TET au Québec soit une expérience positive à la fois pour les travailleurs et pour les employeurs agricoles, dans le respect des droits et obligations de chacun. Les rencontres de la Table se tiennent au moins quatre fois par année. ✕



RECRUTER DES TET : MODE D'EMPLOI

Deux programmes sont disponibles pour les employeurs : le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Le PTAS est régi par un accord entre le Canada, le Mexique et certains pays des Antilles. La période du contrat avec un travailleur de ces pays ne doit pas dépasser huit mois entre le 1^{er} janvier et le 15 décembre de l'année courante, sans limite de durée cumulative au Canada. Ce programme prévoit que le travailleur soit hébergé aux frais de l'employeur, mais que l'employé paye la moitié des frais liés au transport aérien, jusqu'à concurrence de 662 \$. Enfin, en vertu de ce programme, le travailleur agricole peut être transféré d'un employeur autorisé à un autre.

Le volet agricole du PTET s'adresse quant à lui aux travailleurs de tous les autres pays, dont le Guatemala, le Honduras et le Salvador. La durée maximale du permis de travail est de 24 mois et il peut être renouvelé. Si les frais de transport aérien sont à la charge de l'employeur, ce dernier peut retenir jusqu'à 30 \$ par semaine pour l'hébergement. Ce programme prévoit que le travailleur signe un contrat avec un seul employeur.



Photo pré-COVID.

LES ÉTAPES À FRANCHIR

Pour se lancer dans le processus d'embauche, le producteur passe d'abord par le Centre d'emploi agricole (CEA) de sa région qui l'accompagnera dans ses démarches. Peu importe le programme utilisé, l'employeur doit se conformer aux lignes directrices des gouvernements canadien et québécois et obtenir trois autorisations, soit une Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et un permis de travail du fédéral pour le travailleur.

Dès le début du processus, le producteur doit démontrer l'impossibilité de recruter des Canadiens pour le poste à combler. Le producteur a par ailleurs l'obligation de démontrer sa capacité financière et de faire inspecter le logis qui accueillera le travailleur étranger. Précisons que les autorités fédérales et provinciales prennent très au sérieux les conditions de vie et de travail des TET, considérés comme une clientèle vulnérable. « Il faut garder en tête que le fédéral inspecte chaque année 25 % des employeurs de travailleurs étrangers et qu'il veille à ce que les normes soient respectées, autant à ce qui a trait à la paye qu'au lieu d'hébergement », rappelle Denis Roy, trésorier de l'UPA et consultant en immigration. Les employeurs en défaut peuvent écoper d'amendes pouvant aller jusqu'à 100 000 \$, selon la gravité de l'infraction.

Une fois le permis d'embauche émis, le Centre d'emploi agricole fait le pont avec les organismes qui recrutent les travailleurs étrangers, tels que FERME, un organisme sans but lucratif créé par des associations de producteurs, aussi partenaire de l'UPA. L'organisme recruteur pourra entamer les démarches en vue d'obtenir le visa et le permis de travail du TET et ensuite préparer son arrivée au Canada. Il est recommandé d'entreprendre ses démarches six mois avant l'arrivée prévue du travailleur étranger, puisqu'il s'agit d'un processus assez long. ✘

LES PRINCIPALES ÉTAPES

Centre d'emploi agricole - UPA

- ▶ Analyse le dossier (travailleurs locaux vs étrangers)
- ▶ Analyse RH du dossier et affichage de poste
- ▶ Remplit les demandes d'autorisation pour l'employeur (EIMT) et CAQ
- ▶ Répond aux nombreuses questions de conformité exigée par Service Canada

Organisme recruteur (FERME)

- ▶ Recrute les travailleurs au Mexique et au Guatemala
- ▶ Obtient les visas et les permis de travail
- ▶ Organise le transport aérien
- ▶ Inspecte les logements



Pierre Pépin

ACCUEILLIR UN TET, QU'EST-CE QUE ÇA IMPLIQUE?

Avant de se lancer dans le processus de recrutement, le producteur a tout intérêt à planifier les différents aspects que représente l'intégration d'un travailleur étranger. Il faudra tout d'abord trouver un logement convenable répondant à des normes très strictes. Les conditions de travail décrites dans l'EIMT (Étude d'impact sur le marché du travail) devront être scrupuleusement respectées et être les mêmes, autant pour les étrangers que pour la main-d'œuvre locale, ce qui implique entre autres l'obligation de donner une journée de congé par semaine. Mentionnons que les TET sont assujettis aux lois québécoises du travail (normes du travail, accidents du travail, santé et sécurité au travail, etc.). Ils sont également couverts par le régime public d'assurance maladie et bénéficient d'une protection d'assurance privée.

Étant donné la forte rareté de main-d'œuvre dans le secteur, le gouvernement fédéral n'impose pas de limite de TET aux entreprises agricoles. En contrepartie, le gouvernement du Québec exige des frais de 205 \$ par demande et une avance de 205 \$ pour le Certificat d'acceptation du Québec du travailleur.

La question des déplacements se pose également. Si le producteur prévoit fournir un véhicule au travailleur pour qu'il circule sur les routes, il est fortement recommandé pour ce dernier de détenir un permis international si son permis de conduire actuel n'est pas rédigé en français ou en anglais. Ce permis international est d'ailleurs obligatoire si le séjour est de plus de six mois. Le travailleur devra l'obtenir avant le départ de son pays.

En ce qui a trait au travail à la ferme, le producteur avant le départ de son pays devra faire preuve de patience, avertit Stéphanie Vaugeois, coordonnatrice du Centre d'emploi agricole de la Mauricie et préventionniste. « On doit former les travailleurs de A à Z. Beaucoup d'entre eux sont agriculteurs dans leur pays, mais ce ne sont pas les mêmes cultures ni les mêmes techniques. »

HABLA ESPAÑOL?

Bien que l'expérience puisse s'avérer très gratifiante, l'embauche d'un travailleur étranger représente certains défis pour le producteur, à commencer par la barrière linguistique. « La large majorité des travailleurs étrangers parlent espagnol et certains sont analphabètes. Ils n'ont pas d'intérêt pour apprendre le français parce qu'ils viennent ici pour travailler, explique Stéphanie Vaugeois. Apprendre l'espagnol est un gros atout pour le producteur qui veut se faire bien comprendre. »

Le producteur doit aussi être disponible pour son travailleur étranger, ce qui implique de l'accompagner pour faire ses courses, le reconduire chez le médecin si nécessaire et veiller à son intégration dans l'équipe. « C'est important de le traiter sur le même pied d'égalité que tout le monde. Si on veut le conserver pendant plusieurs années, il faut établir un lien de confiance avec lui », souligne Mme Vaugeois. ✘

DES PRODUCTEURS TÉMOIGNENT DE LEURS EXPÉRIENCES

« UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE »

La productrice Claire Desaulniers, de la ferme laitière Pittet à Saint-Tite, garde un souvenir très précis du premier travailleur temporaire qu'elle a accueilli, en février 2012. « Cela faisait quelque temps qu'on éprouvait de la difficulté à recruter ici quand on a décidé d'embaucher un premier étranger. On a construit une annexe près de l'atelier mécanique et je me suis mise à étudier l'espagnol. À l'arrivée de Vinicio, notre ouvrier guatémaltèque, j'avais plusieurs appréhensions. Allais-je réussir à me faire comprendre? Est-ce que j'allais bien l'accueillir? »

La productrice admet qu'elle a dû faire preuve d'une grande patience avec Vinicio et les autres travailleurs qui l'ont suivi par la suite. « Ça demande beaucoup de pédagogie, car leur réalité est très différente de la nôtre. Par exemple, ils ne savent pas que l'eau gelée fait éclater les pistolets parce qu'ils n'ont jamais connu l'hiver! Mais s'ils ne comprennent pas une information, je considère que c'est moi qui l'ai mal expliquée. » Désormais, elle note que les travailleurs saisonniers sont beaucoup plus autonomes qu'au départ, les anciens formant les nouveaux.

Depuis la construction d'une nouvelle étable en 2016, la Ferme Pittet accueille chaque année de quatre à six employés étrangers, qui se consacrent à la traite et aux soins des veaux. « Sans eux, on n'aurait peut-être plus de vaches, reconnaît Claire Desaulniers. On a le souci de les intégrer dans l'équipe. À Noël, on fait toujours une activité avec un bon repas et de petits cadeaux. Avant la pandémie, ma bru organisait souvent des activités et des jeux. On comprend qu'ils sont loin de leur famille et on veut qu'ils se sentent à leur place chez nous. »

Sur le plan humain, la productrice considère que l'intégration de travailleurs étrangers l'a fait grandir. « C'est une expérience très enrichissante. J'ai appris une nouvelle langue passée 50 ans, je peux me concentrer sur les tâches que je préfère et j'ai pu rencontrer des personnes à la fois bonnes et généreuses. »

DES TRAVAILLEURS FIDÈLES ET DE BEAUX SOUVENIRS

Comme plusieurs producteurs maraîchers, la saison 2020 de Sylvain Lavoie, copropriétaire de la Ferme Jean-Yves Gamelin à Pierreville, a été plus que mouvementée avec la pandémie. « On peut dire qu'on l'a échappé belle. Nos 10 travailleurs guatémaltèques sont arrivés avec deux semaines en retard, puis il a fallu les placer en quarantaine



Claire Desaulniers, en compagnie de Juan Jorge Luis Dubon Zuleta (à gauche) et Jose Luis Balcarcel Garcia. Peu importe qu'ils soient Québécois ou Guatémaltèques, tous les employés font partie d'une même équipe à la Ferme Pittet.

deux autres semaines. Même après cette période, certains sont restés à l'hôtel pour respecter la distanciation. C'était un peu surréaliste », confie le producteur.

Sa ferme a pu éviter le pire grâce aux enfants qui sont revenus donner un coup de main et à cinq travailleurs québécois recrutés dans le cadre du programme « J'y vais sur-le-champ! ». « Heureusement, il n'a pas été nécessaire de couper nos cultures, mais disons qu'on avait hâte que nos travailleurs étrangers arrivent. Au fil des années, on a réussi à prendre de l'expansion en nous appuyant sur leur présence. »

Il faut dire que la Ferme Jean-Yves Gamelin a développé une relation privilégiée avec ses travailleurs du Guatemala, qu'elle reçoit depuis 2008. Les mêmes ouvriers reviennent chaque année et si l'un d'eux reste dans son pays, il recommande à la ferme un frère ou un fils.

Leurs liens sont si forts que Sylvain Lavoie et sa famille ont organisé un voyage dans ce pays d'Amérique centrale en 2017. « En 10 jours, on a visité le village de tous nos employés. Tous les membres de leur famille étaient là. On était reçus à dîner et après, ils nous faisaient visiter leur ferme qu'ils avaient pu moderniser avec le temps. Ça a permis de solidifier nos liens avec eux et de rassurer leur famille. On tenait à leur dire qu'on prenait soin d'eux. »

Selon lui, la maîtrise de l'espagnol constitue un atout indéniable pour la bonne intégration des travailleurs étrangers. « Ma femme et moi avons suivi des cours particuliers pendant deux hivers et nos enfants ont appris la base à l'école. Pour les opérations à la ferme, c'est vraiment un avantage de bien se faire comprendre. » ✕



En 2017, les propriétaires de la Ferme Jean-Yves Gamelin à Pierreville sont allés visiter leurs employés dans leur village au Guatemala. Ici, avec la famille Cocon Yoz.

À NE PAS MANQUER!
WEBINAIRES



EMPLOYEURS DE TET: INSPECTIONS EN HAUSSE, SOYEZ PRÊTS!

L'Union organise à l'intention des producteurs agricoles qui accueilleront des travailleurs étrangers temporaires (TET) un webinar portant sur les questions relatives au programme d'inspection des entreprises. Pour l'occasion, Service Canada et la CNESST viendront présenter les grandes lignes de leurs programmes et fournir plus de détails sur le type d'inspection réalisée et les nouveautés. Une période de questions sera également prévue. Alors qu'un grand nombre de TET sont attendus bientôt, les producteurs pourront ainsi bien se préparer aux inspections pour la prochaine saison. ✕

Mardi 30 mars, à 10 h 30
(durée de 90 minutes)

Pour s'inscrire:
uplus.upa.qc.ca/webinaires
ET C'EST GRATUIT!



SE FORMER
EN SAVOIR PLUS



en collaboration



Pour en savoir davantage sur les travailleurs étrangers temporaires, le processus d'embauche et les services offerts par l'UPA, on peut consulter le site www.ptet.upa.qc.ca ou communiquer avec le CEA de sa région: www.emploiagricole.com.